

BULLETIN MUNICIPAL DE NAGES et SOLORGUES



JUIN 2017 n°96





souhaitent la bienvenue à CHABANEL Diane, Marie, Hélène née le 2/03/2017

assurent de leur sympathie les familles éprouvées par le décès de :

BONAVENTURE Henri le 19/01/2017

POULET Robert le 28/03/2017

AMBROISE Maryse le 7/04/2017

INCARDONA Joséphine le 27/05/2017

expriment tous leurs voeux de bonheur à :

BERNARD Christine et HABERT Hélène

le 27/05/2017

ROCCHI Lucile et CAQUELIN Rémi

le 27/05/2017

S		
	État civil	page 2
	Le mot du maire	page 3
A	Délibérations du Conseil, info Budget	page 4
	Échos - infos	page 10
A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	Associations	page 15

Mairie téléphone 04 66 35 05 26 04 66 35 53 09 Ecole 04 06 35 35 50 Bibiliothèque 04 66 35 01 49 C.C.R.V.V 04 66 35 55 55 Lyonnaise des Eaux 09 77 40 94 43 Urgence 24h/24h 09 77 40 11 39 CITÉOS Éclairage Public 08 00 39 18 48 EDF: 08 10 33 30 30 GDF: 08 10 43 30 30 Agence Postale 09 60 08 55 27 Centre antipoison 04 91 75 25 25 Police intercommunale 04 66 53 25 51 Gendarmerie Calvisson 04 66 01 20 07 Allo enfance maltraitée 119 Violences conjugales 01 40 33 80 60 Tabac infos service 08 25 30 93 10 Drogues infos service 08 00 23 13 13 Suicide écoute 01 45 39 40 00

Numéros utiles

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE NAGES ET SOLORGUES

Directeur de la publication :

Jean Baptiste ESTEVE

Responsable de la rédaction et de la conception :

Bernard CROZES

Comité de rédaction et de correction :

Isabelle DUFAU, Régina GUY, Valérie MONNERET et Catherine NASCIMBEN Secrétariat :

Nathalie SOYRIS, Josiane ARBOD echodugriffon@nagesetsolorgues.f

J F Impression 34072 Montpellier Dépôt légal : 2005-072



Protection et assistance aux personnes âgées

Correspondant Midi Libre Mme Odile Bergère



08 00 02 05 28

06 82 03 90 89

Prochain écho du griffon octobre 2017

LE MOT DU MAIRE

Fête votive, Responsabilités et Traditions

Mes Chers concitoyens,

Ce mois de juin est un mois très attendu car annonciateur de l'été, donc de vacances et de festivités. Certains d'entre vous partiront, d'autres resteront dans notre village, à vous tous je vous demande d'être très prudents car je compte sur vous pour la rentrée.

Comme l'année dernière j'insisterai sur nos festivités et en particulier sur notre fête votive.

En effet cette année encore, les Élus et les Organisateurs, malgré les responsabilités et les risques encourus, ont pris la décision de maintenir nos traditions taurines, dans le cadre de notre fête votive qui se déroulera du vendredi 1^{ier} septembre 2017 au dimanche 3 septembre 2017.

En tant que Maire, il est de mon devoir de rappeler les conséquences auxquelles s'exposent tous ceux qui participent à la mise en place des animations, lors d'une manifestation.

J'estime qu'un Élu ou un Organisateur (Club taurin, Président d'association, Agents municipaux etc..), n'a pas vocation à être mis en examen et encore moins à être condamnés financièrement ou à des peines de prison, voire les deux à la fois.

Il n'en demeure pas moins que tous les jours, dans les actes effectués dans notre vie quotidienne, nous pouvons être confrontés à rendre compte à un juge...

Il est également à signaler qu'en cas de condamnation pénale, le sinistre ne sera pas couvert par la compagnie d'assurance.

Le respect de la réglementation est la meilleure défense pour nous mais c'est également la garantie de garder nos traditions. En effet, tout organisateur, quel qu'il soit, est responsable de la sécurité. En cas d'accident provoqué par négligence, l'auteur de la faute sera recherché et condamné à titre personnel, sans qu'obligatoirement l'organisateur soit mis en cause.

Nous savons que le « risque zéro » n'existe pas. Il nous appartient, afin de limiter notre responsabilité, de respecter et d'appliquer les mesures de sécurité préconisées par les règlements en vigueur.

La responsabilité est aussi l'affaire de tous. Il en est des parents qui laissent pénétrer dans le parcours des taureaux, en bravant les interdits, leurs enfants mineurs. Le distrait, qui volontairement ou non, écarte une barrière et oublie de la refermer. Et puis il y a ceux qui sous l'effet de l'alcool, de la drogue ou des deux à la fois, sans se rendre compte des risques encourus, s'exposent devant les cavaliers et les taureaux.

Je me dois, en tant que Maire, d'attirer l'attention sur les effets de l'alcool et de toutes sortes de drogues. En effet, quelques secondes suffisent à faire basculer votre vie et celle de vos proches dans la douleur.

Cette fête est d'abord pour notre village. Alors avec nos enfants amusons nous, profitons de ces instants où dans l'ambiance nous oublions nos problèmes. Je vous demande simplement de garder à l'esprit « que la sécurité est l'affaire de nous tous adultes… pour protéger nos enfants ».

Pour ma part, afin de diminuer les risques, mais aussi pour que nos traditions perdurent, je serai très attentif à ce que toutes les mesures de sécurité préconisées par la réglementation soient respectées.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite à vous tous, de passer de très bonnes vacances.

Être auprès de vous au quotidien reste notre priorité première. A bientôt de vous rencontrer.

> Votre Maire Jean Baptiste ESTEVE Président de la Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle.



LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le texte intégral des délibérations des Conseils Municipaux est consultable en Mairie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2017

Monsieur Jean Baptiste ESTEVE, Maire, présidait la séance.

<u>Présents</u>: Mesdames Nelly BOUIX, Isabelle DUFAU, Régina GUY, Catherine NASCIMBEN, Géraldine REVERBEL et Messieurs Pierre-François BALU, Michel CHAMBELLAND, Bernard CROZES, Stéphane DEBES, Jean-Pierre MEDAN et Jean-François SERRANO.

<u>Absentes représentées</u>: Madame Laure FERRIER par Madame Géraldine REVERBEL et Madame Claire SASSUS par Monsieur Jean Baptiste ESTEVE.

Absente non représentée : Madame Valérie MONNERET.

Monsieur Michel CHAMBELLAND est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 février 2017 est adopté à l'unanimité.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU).

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR) prévoit que l'intercommunalité existante à la date de publication de cette loi, si elle n'est pas compétente en matière de PLU, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de cette loi. Le Conseil Municipal doit délibérer s'il désire s'opposer au transfert de cette compétence. Afin d'être effectif, au moins 25 % des Communes représentant au moins 20 % de la population doivent délibérer en ce sens. Après délibération, le Conseil Municipal s'oppose, à l'unanimité, au transfert de la compétence « PLU ».

PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PRÉFET SUR LA RÉVISION ALLÉGÉE DU P.L.U.

En l'absence de réception d'un courrier précisant cette demande, ce point est retiré de l'ordre du jour.

DÉCLARATION DE PROJET SUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE LA ZAC « LES MARQUISES ».

Mr le Maire présente l'ensemble du projet de la ZAC « Les Marquises » : les objectifs, la localisation, ses caractéristiques, le coût du projet,... Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en considération les conclusions et avis favorables sans réserves ni recommandations de Mr le commissaire enquêteur sur la déclaration d'utilité publique et sur la cessibilité des emprises nécessaires à la réalisation du projet ; de réaffirmer l'objet du projet de la ZAC « Les Marquises » ; de déclarer que cette opération est d'intérêt général ; de demander à Mr le Préfet de bien vouloir prendre l'arrêté de déclaration d'utilité publique du projet ainsi que la cessibilité des parcelles non acquises à l'amiable ; d'autoriser Mr le Maire à signer tous documents et accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération.

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE L'EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT.

En 2014, la Commune a délégué la gestion, par affermage, de son service public d'assainissement collectif à la Lyonnaise des Eaux, désormais dénommée SUEZ Eau France. La réglementation relative à la gestion du service a, depuis, évoluée significativement. Il convient de mettre en conformité les conditions contractuelles pour acter des conséquences sur les droits et devoirs du délégataire. Le Conseil Municipal approuve cet avenant et autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires et accomplir les démarches pour exécuter la présente délibération.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE ET FIXATION DE L'ORDRE DES ADJOINTS.

Suite à la démission de Madame Marie Jo MANGINI Adjointe et Conseillère Municipale, un poste d'adjoint est vacant. Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir le nombre d'adjoints à cinq, que les adjoints élus le 28 mars 2014 avancent d'un rang et d'élire un nouvel adjoint qui prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.

Tableau des adjoints au 28 mars 2014		Tableau des adjoints au 15 mars 2017	
1	Michel CHAMBELLAND	1	Michel CHAMBELLAND
2	Marie Jo MANGINI	2	Jean-François SERRANO
3	Jean-François SERRANO	3	Géraldine REVERBEL
4	Géraldine REVERBEL	4	Bernard CROZES
5	Bernard CROZES	5	

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

Depuis le 1^{ier} janvier 2017, les indemnités de fonction des élus doivent être calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique, soit l'indice 1022. A compter du 1er janvier 2018, les indemnités de fonction des élus devront être calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique, soit l'indice 1027. Ce principe est applicable aux délibérations qui fixent le montant des indemnités de fonction sur la base de l'indice 1015. Afin de régulariser la situation des élus et de se conformer à la réglementation en vigueur, il convient de faire un rattrapage sur la base d'une délibération rétroactive. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire à 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et à 16,5 % de cet indice pour les adjoints et de fixer la date d'effet au 1^{ier} Janvier 2017 ou à la date d'effet de la délégation de fonction le cas échéant.

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES ÉLUS AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS).

Suite à la démission de Madame Marie Jo MANGINI en tant qu'Adjointe et Conseillère Municipale. Il convient de la remplacer en tant que représentante auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme Monsieur Jean-François SERRANO en tant que délégué auprès du CNAS.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE D'ÉLECTRICITÉ DU GARD (SMEG).

Par délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2014, Madame MANGINI et Monsieur SERRANO ont été nommés délégués de la Commune au SMEG. Messieurs CHAMBELLAND et KLEIN délégués suppléants. Suite à la démission de Madame Marie Jo MANGINI, le Conseil Municipal nomme Messieurs Michel CHAMBELLAND et Jean-François SERRANO, délégués titulaires, et Mesdames Laure FERRIER et Géraldine REVERBEL, délégués suppléants.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).

Suite à la démission de Madame Marie Jo MANGINI, il convient de la remplacer en tant que membre du CCAS. Le Conseil Municipal nomme Monsieur Jean-François SERRANO en tant que délégué auprès du CCAS.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2017

Monsieur Jean Baptiste ESTEVE, Maire, présidait la séance.

<u>Présents</u>: Mesdames Nelly BOUIX, Isabelle DUFAU, Laure FERRIER, Régina GUY, Catherine NASCIMBEN, Géraldine REVERBEL et Messieurs Michel CHAMBELLAND, Bernard CROZES, Stéphane DEBES, Jean-Pierre MEDAN et Jean-François SERRANO.

<u>Absents représentés</u>: Madame Claire SASSUS par Monsieur Jean Baptiste ESTEVE et Monsieur Pierre-François BALU par Monsieur Jean-François SERRANO.

Absente non représentée : Madame Valérie MONNERET.

Monsieur Michel CHAMBELLAND est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE.

Après appel à candidature, seule Madame Laure FERRIER est candidate. Il est procédé au déroulement du vote. Votants : 14 ; 12 suffrages exprimés ; 2 votes blancs. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Madame Laure FERRIER est proclamée 5ème Adjointe et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Tableau des adjoints au 22 mars 2017		
1	Michel CHAMBELLAND	
2	Jean-François SERRANO	
3	Géraldine REVERBEL	
4	Bernard CROZES	
5	Laure FERRIER	

COMPTE DE GESTION M14 EXERCICE 2016.

Le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget communal est présenté aux élus.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	781 783,26 €	1 058 185,35 €	1 839 968,61 €
Dépenses	848 897,86 €	663 128,17 €	1 512 026,03 €
Résultat de l'exercice	- 67 114,60 €	+ 395 057,18 €	+ 327 942,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget général M14 de l'exercice 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF M14 EXERCICE 2016.

Monsieur le Maire, conformément à la loi, ne participe ni au débat, ni au vote : il sort de la salle. Le compte d'administratif de l'exercice 2016 du budget communal M14 est présenté par Monsieur Michel CHAMBELLAND.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Résultat de l'exercice	- 67 114,60 €	+ 395 057,18 €	+ 327 942,58 €
Résultat 2015 reporté	- 240 364,55 €	+ 399 444,25 €	+ 159 079,70 €
Restes à réaliser	- 230 155,37 €		+ 230 155,37 €
Résultat final 2016	- 537 634,52 €	+ 794 501,43 €	+ 256 866,91 €

Les écritures sont reconnues conformes à celles du compte de gestion. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget général M14 de l'exercice 2016.

AFFECTATION RÉSULTAT DU BUDGET M 14 EXERCICE 2016.

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil Municipal approuve la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 suivante :

Chapitre 002 (recettes) Résultat de fonctionnement reporté 256 866,91 €.

Chapitre 001 (dépenses) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 307 479,15 €.

Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 537 634,52 €.

COMPTE DE GESTION BUDGET CCAS - EXERCICE 2016.

Le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget du CCAS est présenté.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	0€	2 600,00 €	2 600,00 €
Dépenses	0€	1 245,21 €	1 245,21 €
Résultat de l'exercice	0€	+ 1 354,79 €	+ 1 354,79 €

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux, membres du CCAS, approuvent à l'unanimité le compte de gestion.

COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS - EXERCICE 2016.

Monsieur le Président ne participe ni au débat, ni au vote : il sort de la salle. Le compte administratif de l'exercice 2016 du budget du CCAS est présenté par Monsieur Jean-François SERRANO.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Résultat de l'exercice	0€	+ 1 354,79 €	+ 1 354,79 €
Résultat 2015 reporté	0€	2 298,91 €	2 298,91 €
Résultat final 2016	0€	+ 3 653,70 €	+ 3 653,70 €

Les écritures sont reconnues conformes à celles du compte de gestion. Après en avoir délibéré, le CCAS approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du CCAS de l'exercice 2016.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS.

Après avoir examiné le compte administratif, les Conseillers Municipaux, membres du CCAS, approuvent à l'unanimité la proposition d'affectation des résultats 2016 sur l'exercice 2017, Chapitre 002 (recettes) résultat de fonctionnement reporté + 3 653,70 €.

COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF M49.

Le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget assainissement est présenté.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	55 146,20 €	94 825,04 €	149 971,24 €
Dépenses	24 492,61 €	47 674,12 €	72 166,73 €
Résultat de l'exercice	+ 30 653,59 €	+ 47 150,92 €	+ 77 804,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion M49 de l'exercice 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF M49.

Monsieur le Président ne participe ni au débat, ni au vote : il sort de la salle. Le compte administratif de l'exercice 2016 du budget « assainissement » M49 est présenté par Monsieur Michel CHAMBELLAND.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Résultat de l'exercice	+ 30 653,59 €	+ 47 150,92 €	+ 77 804,51 €
Résultat 2015 reporté	- 12 798,92 €	+ 47 155,97 €	+ 34 357,05 €
Résultat final 2016	+ 17 854,67 €	+ 94 306,89 €	+ 112 161,56 €

Les écritures sont reconnues conformes à celles du compte de gestion. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget général M49 de l'exercice 2016.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET M49.

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 : Chapitre 002 (recettes) Résultat de fonctionnement reporté 112 161,56 €.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2017 M14 (BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE).

Celui-ci est présenté chapitre par chapitre. Il s'équilibre en recettes et dépenses (section d'investissement à 1 357 919,91 €, section de fonctionnement à 1 224 646,46 €). Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget proposé.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2017 DU CCAS.

Celui-ci est présenté chapitre par chapitre. Il s'équilibre en recettes et dépenses (section de fonctionnement à 6 153,70 €). Les Conseillers Municipaux, membres du CCAS, approuvent, à l'unanimité, le budget proposé.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2017 M49 (ASSAINISSEMENT).

Celui-ci est présenté chapitre par chapitre. Il s'équilibre en recettes et dépenses (section d'investissement à 90 121,82 €, section d'exploitation à 191 821,82 €). Le Conseil Municipal approuve le budget proposé.

TAUX D'IMPOSITION 2017.

Mr le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des différentes taxes (habitation, foncier Bâti et foncier non bâti). Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition actuels.

SUBVENTION À LA CAISSE DES ÉCOLES.

Mr le Maire demande l'autorisation de verser la subvention de fonctionnement de 2 000 € au profit de la Caisse des écoles. Son montant ayant été prévu lors du vote du budget. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2017

Monsieur Jean Baptiste ESTEVE, Maire, présidait la séance.

<u>Présents</u>: Mesdames Nelly BOUIX, Isabelle DUFAU, Laure FERRIER, Géraldine REVERBEL. Messieurs Pierre-François BALU, Michel CHAMBELLAND, Bernard CROZES, Stéphane DEBES, Jean-Pierre MEDAN et Jean-François SERRANO.

Absente représentée : Madame Régina GUY par Monsieur Jean-François SERRANO.

Absentes non représentées : Mesdames Valérie MONNERET, Catherine NASCIMBEN et Claire SASSUS.

Monsieur Michel CHAMBELLAND est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).

Afin de tenir compte d'évolutions réglementaires, il convient de mettre le règlement à jour en faisant référence à ces nouvelles dispositions réglementaires. Après lecture du nouveau règlement, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, celui-ci.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 - BUDGET M49.

Une erreur a été commise lors de la délibération d'affectation des résultats de l'année 2016. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération d'affectation des résultats qui annule et remplace la délibération précédente. Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la nouvelle affectation proposée soit :

Chapitre 002 de la section d'exploitation - Résultat de fonctionnement reporté + 94 306,89 €. Chapitre 001 de la section d'investissement - Résultat d'investissement reporté + 17 854,67 €.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET M49.

La nouvelle affectation des résultats 2016 du Budget M49 nécessite de prendre une décision modificative pour tenir compte de cette nouvelle affectation. Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Les demandes de subvention des associations ont été étudiées par la Commission Festivités et Associations avant présentation en Conseil Municipal. Après en avoir débattu, le Conseil municipal valide les subventions suivantes (12 votants) :

Associations	Pour	Contre	Subvention accordée
Amicale des Parents d'élèves (APE)	12	0	1 700 €
Club Couture	12	0	200€
Les vétérans de Nages et Solorgues - St Dionisy (Football)	11	1	100€
Le foyer social de Calvisson	12	0	150€
Lo Recanton	11	1	200€
Nages Garrigues et Pierres Sèches	12	0	350€
La Prévention Routière	12	0	100€
Société de chasse La Perdrix	11	1	500€
Tennis Club de l'Oppidum	11	1	2 000 € *1
Judo Club	11	1	900 € *2

^{*1 :} et gratuité des jetons d'éclairage à hauteur de 187 jetons correspondant aux besoins de l'école de tennis au titre de l'exercice 2017.

L'association « Le Sprinter Nîmois » n'ayant pas demandé de subvention. Le Conseil Municipal décide de leur offrir deux coupes pour la remise des prix.

^{*2 :} une subvention complémentaire pourra être attribuée aux vues des effectifs enregistrés au mois de septembre 2017.

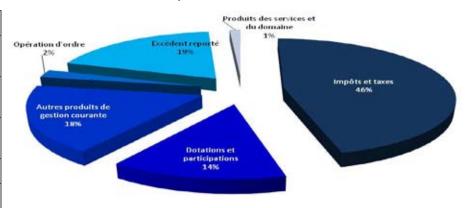
QUELQUES CHIFFRES POUR 2016

La Commune a su maîtriser et contenir ses dépenses de fonctionnement. Le résultat de clôture pour 2016 était de 256 867 €. Ce résultat permet de mesurer la capacité de la Commune à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

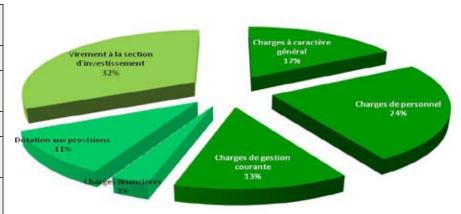
LE BUDGET 2017

Le budget primitif 2017 a été voté lors du Conseil Municipal du 22 mars dernier. Dans un contexte budgétaire très contraint, en raison notamment de la baisse constante depuis trois ans des dotations de l'état, le budget global proposé est en baisse par rapport à celui voté en 2016. Une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement nous a permis de maintenir notre niveau de services et des taux d'imposition inchangés. Pour 2017, le budget de fonctionnement de la commune s'équilibre à 1 357 920 €.

IMPOTS ET TAXES	623 268 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	186 170 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	244 540 €
Produits des services et du domaine	17 075 €
OPERATION D'ORDRE	30 000 €
EXCEDENT REPORTE	256 867 €



CHARGES A CARACTERE GENERAL	231 850 €
CHARGES DE PERSONNEL	330 400 €
CHARGES DE GESTION COURANTE	180 700 €
CHARGES FINANCIERES	40 000 €
DOTATION AUX PROVISIONS	144 345 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	430 625 €



Pour 2017, le budget d'investissement de la commune s'équilibre à 1 224 646 €.

Les principales ressources proviennent de l'autofinancement auquel s'ajoutent les diverses subventions (État, Conseil Départemental, Conseil Régional).

Les investissements pour 2017 concernent :

- Le remboursement du capital de la dette ;
- Des travaux de réfection de voirie ;
- Des travaux sur les bâtiments communaux ;
- Le financement d'études préalables ;
- L'acquisition de matériel.

AUTRES BUDGETS

La Commune dispose également d'un budget pour le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui s'élève à 6 154 €. Les missions du CCAS sont destinées à aider les habitants en situation de précarité au travers de bons d'alimentation et à organiser le Noël des « Ainés ».

Le service assainissement dispose quant à lui d'un budget annexe dont la section d'exploitation s'équilibre à 191 821 € et la section d'investissement à 90 121 €. Les investissements portent sur le réseau (création et amélioration du réseau, remboursement du capital de la dette pour la construction de la station d'épuration) et sont financés par les redevances et participations.

NOTE D'INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION DES CIMETIÈRES

Mes chers concitoyens,

Le Maire a, dans ses attributions, l'obligation d'assurer la police des cimetières. Il doit également s'assurer du maintien de l'ordre et de la décence dans ces lieux publics. Les lieux de sépulture, autres que les cimetières, sont aussi soumis à l'autorité, à la police et à la surveillance du Maire.

Je peux comprendre que cette note puisse vous surprendre, mais elle est nécessaire face au désarroi auquel sont confrontés les familles touchées par la disparition d'un être cher.

Cette note a pour objet de porter à votre connaissance les réponses aux questions le plus souvent posées.

La concession dans le cimetière ?

Une concession dans un cimetière est une location de longue durée d'une partie d'un terrain communal, afin d'inhumer les défunts. Cette « location de longue durée » est payante.

Le terrain reste toujours la propriété de la Commune. En conséquence, une concession dans le cimetière ne peut s'acquérir qu'auprès de la Mairie, en aucun cas auprès d'un particulier.

Comment acquérir une concession?

Il faut en faire la demande au secrétariat de la Mairie. Un arrêté d'attribution de concession est alors pris par Monsieur le Maire.

Quelle est la superficie, la durée et le coût d'une concession ?

Toutes les concessions mesurent très exactement 2,5 mètres de long. Différentes largeurs sont possibles, sous réserve du respect des alignements.

Toutes les concessions octroyées après le 31 octobre 1994 sont d'une durée trentenaire et cinquantenaire et à terme doivent être renouvelées.

Le tableau ci-dessous présente les dimensions et prix.

Nature des emplacements		Prix des concessions	
Durée de la concession		30 ans	50 ans
Concession de 2,50 m ²		170€	225€
Concession de 3,00 m ²		200 €	270€
Concession de 5,00 m²		340 €	440 €
Columbarium (deux urnes)		400 €	665€
Dépositoire	Gratuit pendant 2 mois. Au-delà, 24 €/Mois. La durée maximale d'utilisation est de 12 mois		

Comment effectuer des travaux sur la concession?

Avant tout, il convient de demander l'autorisation à Monsieur le Maire. Pour le cas où vous souhaiteriez construire un monument (une chapelle, par exemple) d'une dimension un peu importante, il convient de présenter le projet en Mairie.

Les travaux ne peuvent s'effectuer sans autorisation préalable. Les prescriptions relatives aux travaux dans le cimetière figurent dans le règlement du cimetière.

Comment revendre une concession?

Si le titulaire d'une concession décide de se séparer de sa concession avant son terme, il doit exhumer le ou les défunts qui y sont inhumés (en respectant les procédures légales), éliminer les monuments funéraires, remettre en état et demander en Mairie un arrêté établissant la reprise de la concession. La Commune pourra alors revendre la concession. La revente directe d'une succession à un tiers n'est pas possible.

Et le columbarium?

Le fonctionnement est le même que pour les autres concessions sauf que les niches sont vendues prêtes pour accueillir la ou les urnes cinéraires.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que toute concession est personnelle, non cessible, et que son titulaire ou ses descendants, ont la responsabilité de son entretien.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour répondre à toutes vos interrogations.

Le Maire

Jean Baptiste ESTEVE

Président de la Communauté de Communes

Rhôny-Vistre-Vidourle

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Cet été,

Il n'y aura pas de ramassage des encombrants les mois de juillet, d'août et de septembre 2017.

La mairie change d'horaires du 3 juillet au 8 septembre inclus. Les services administratifs seront ouverts au public :

Le lundi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Le mardi de 8h à 12h.

Le mercredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Le jeudi de 8h à 12h. Le vendredi de 8h à 12h.





CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

La mise en place d'un **Conseil Municipal des Enfants** va être proposée dès la rentrée scolaire de septembre 2017, aux enfants de CE2, CM1 et CM2 de notre école.

Nous vous tiendrons informés en utilisant le cahier de correspondance des enfants de l'école.

Laure FERRIER, Maire-Adjoint.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ





Depuis le 7 mars 2017, vous devez vous adresser à une des Communes équipées du nouveau dispositif de recueil des demandes de Passeports et de Cartes d'Identités. Les Mairies, les plus proches de Nages et Solorgues, équipées d'un tel dispositif, sont Milhaud, Nîmes et Sommières.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2017

Le 8 mai, nous avons commémoré les 72 ans de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Mr le Maire, les membres du Conseil Municipal et de nombreux habitants de notre Commune se sont déplacés au monument aux morts.

Après les allocutions et le dépôt d'une gerbe devant le monument, les participants ont observé une minute de silence.

La cérémonie a été suivie d'un apéritif.

Nous adressons nos remerciements à M. Bernard NOURRISSON, Président de l'Union Fédérale Gardoise de l'Association FNACA ainsi qu'aux deux porte-drapeaux de l'association.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

IL ÉTAIT UNE FOIS À LA BIBLIOTHÈQUE ...

Pendant ce mois de mai, la bibliothèque a proposé aux enfants de l'école plusieurs temps forts autour des contes.

Pendant 4 semaines, l'exposition « Il était une fois le pays merveilleux des contes de fées » (prêtée par la Bibliothèque Départementale) est restée présente dans nos locaux.

Chaque classe a pu bénéficier d'une séance de conte préparée par des membres de l'équipe de la bibliothèque.

Les enfants de maternelle ont découvert le « kamishibaï » (petit théâtre japonais utilisé pour raconter des histoires), tandis que les plus grands se sont retrouvés le 18 mai sur la place du village pour des activités variées basées sur les contes traditionnels.

Pendant les vacances d'été, une permanence est assurée à la bibliothèque tous les jeudis de 10h à 11h30.



RENCONTRE AVEC DES AUTEURS

Comme chaque année, la bibliothèque a accueilli des auteurs de notre région le 22 avril.

Grégoire AUBERT, Benoit DANZIN, Fabienne GRUCKERT, Bernard LART et Odette VIGNOLO nous ont fait partager leurs talents variés. Du roman régional ou biographique au théâtre en passant par l'histoire, les visiteurs ont pu découvrir des styles et des personnes bien différentes, avant de se retrouver autour du verre de l'amitié.

L'équipe de la Bibliothèque.

CHASSE AUX OEUFS: DIMANCHE 16 AVRIL 2017

Dimanche 16 avril, le temps ayant été clément, nous avons pu proposer à près de 75 enfants du village une grande « Chasse aux œufs ».

Les maternelles devaient, au jardin d'enfants, récolter des pions de couleurs leur donnant droit à un joli sachet de chocolats.



Nous félicitons Capucine MARCHAND et Mathilda CISCAR, qui ont trouvé les 2 pions spéciaux et ainsi ont eu droit chacune à un énorme œuf en chocolat.

Les primaires, par équipe de deux, accompagnés d'un parent, devaient parcourir le village et au fur et à mesure de la balade, répondre à une dizaine de questions, portant essentiellement sur le village, pour obtenir la récompense chocolatée.





Cette belle matinée s'est achevée à la maison paysanne autour d'une omelette Pascale.

La Commission Festivités et Associations.

JOURNÉE CHAMPÊTRE: DIMANCHE 28 MAI 2017

Dimanche 28 mai, la Municipalité avait organisé une journée à la manade MARTINI à FRANQUEVAUX. Près d'une centaine de Nageoises et Nageois ont participé à cette sortie.

En matinée, marquage de jeunes taureaux (anouble) dans la pure tradition camarguaise, visite de la manade en remorques tirées par des tracteurs et démonstrations de tri faisaient partis des animations proposées. Merci aux gardians de la manade pour leurs explications et le spectacle qu'ils nous ont offerts.







Après un apéritif offert par la municipalité, un barbecue géant permettait à chacun de faire cuire merguez, côtelettes et saucisses tirées du sac.

L'après-midi, des animations étaient proposées dans les arènes. Des vachettes ont permis aux plus téméraires de se faire quelques frayeurs en courant ou en essayant de les éviter pendant que d'autres bien à l'abri derrière les barrières assistaient au spectacle.





Merci à nos élus Géraldine, Laure, Régina et Stéphane pour avoir organisé cette belle journée très conviviale.

Bernard CROZES, Maire-Adjoint.

ÀVENIR

FÊTE DES ÉCOLES : VENDREDI 23 JUIN 2017

La fête des écoles aura lieu le vendredi 23 juin sur la place du village à partir de 18h30.

Les enfants nous y présenteront leurs plus belles danses et leurs plus belles chansons. Toute l'équipe enseignante se mobilise autour de cet événement clôturant une longue année scolaire.

Vous pourrez par la suite profiter de la soirée, l'APE organise et propose une soirée conviviale et musicale autour d'une assiette de tapas.

La Commission Festivités et Associations.

ÀVENIR

SOIRÉE FÊTE NATIONALE : VENDREDI 14 JUILLET 2017

Cette année la soirée du feu d'artifice aura lieu le vendredi 14 juillet.

Nous pourrons, comme le veut la tradition à Nages et Solorgues, nous retrouver autour du verre de l'amitié offert aux administrés par la Mairie et d'un repas tiré du sac.

Puis les enfants, équipés d'un lampion, nous mènerons jusqu'au site de tir du feu d'artifice, feu d'artifice qui clôtura cette soirée.





REPAS DES VILLAGEOIS: JEUDI 31 AOUT 2017

Nouveauté concernant le repas des villageois :

Cela fait déjà plusieurs années que l'équipe municipale, en charge des festivités, cherche à redonner un nouvel élan au repas de la fête votive.

C'est pourquoi, cette année, « le repas des villageois » aura lieu le jeudi soir à partir de 19h, le 31 août, veille de la fête votive.

Celui-ci se tiendra dans le village, au niveau de la mairie, remettant ainsi la convivialité et la bonne humeur au centre de notre beau village. Bonne humeur qui, nous en sommes certains, sera au rendez-vous grâce à ANIMASUD de notre cher Bruno.

Les tickets pour le repas seront en vente en Mairie à partir du 31 juillet et impérativement avant le 24 août.

Nous comptons sur votre présence.

La Commission Festivités et Associations.

À VENIR

FÊTE VOTIVE : VENDREDI 1^{IER} SEPTEMBRE AU DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2017

Vendredi 1 septembre

19h00 ABRIVADO BANDIDO manade MARTINI

19h30 Apéritif animé par l'orchestre ABRAXAS

21h30 Course de nuit manade MARTINI

22h30 Bal avec l'orchestre ABRAXAS

Samedi 2 septembre

11h00 Course de brouettes

12h00 ABRIVADO BANDIDO manade AUBANEL

12h30 Apéritif

15h00 Animation pour les enfants

18h30 Festival de BANDIDO manades AUBANEL et LES MONTILLES

19h30 Apéritif animé par l'orchestre POP

21h30 Course de nuit manade LES MONTILLES

22h30 Bal avec l'orchestre POP

Dimanche 3 septembre

10h00 Petit déjeuner offert à la maison paysanne 12h00 ABRIVADO BANDIDO manade LES MONTILLES

12h30 Apéro mousse avec ANIMASUD

18h30 ABRIVADO de 10 taureaux manade LES MONTILLES

19h30 Apéritif de clôture avec ANIMASUD



Géraldine REVERBEL, Maire-Adjoint.

À VENIR

FORUM DES ASSOCIATIONS: SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2017

La plupart des Associations de Nages et Solorgues ont répondu favorablement à la reconduction du forum des Associations.

Nous les avons entendus et cette année cette manifestation aura lieu le 9 septembre de 10h à 13h sur la place du village (et non plus dans la cour des écoles).

Jeunes et moins jeunes pourront, ce jour-là, découvrir le panel associatif culturel et sportif de notre Commune.

La Commission Festivités et Associations.

À VENIR

PIÈCE DE THÉÂTRE: SAMEDI 7 OCTOBRE 2017

Au mois de septembre dernier, la compagnie des 100 têtes a joué une version revisitée « des fourberies de Scapin ».



Face au succès et aux retours très positifs qui nous ont été faits, nous réitérons notre confiance à la compagnie des 100 têtes. Elle nous présentera le samedi 7 octobre, au foyer communal, une nouvelle œuvre tout public : « La parenthèse du mimosa ».

Merci à Grégoire AUBERT et sa troupe pour leur professionnalisme et leur gentillesse.

Les places seront à retirer dès la mi-septembre en Mairie. Attention seulement 100 places seront à la vente !!!

La Commission Festivités et Associations.

NAGES LOISIRS

« DU SPORT POUR TOUS »

L'Association a été créée en 1987 pour créer des activités au sein du village. Nous remercions les équipes successives qui ont fait évoluer le club au fil des années.

L'Association est ouverte à tous les publics, les adhérents se retrouvent au foyer pour suivre les cours dans une ambiance chaleureuse et amicale.

89 personnes encadrées par 4 éducatrices et professeures diplômées étaient inscrites pour la saison 2016/2017 pour 1 ou 2 heures de cours par semaine, en matinée ou en soirée.

Pour garder la forme, évacuer le stress et les soucis, nous proposons :

- Pilates et Yoga le jeudi,
- Gym le mardi et le jeudi en matinée,
- Le lundi et jeudi soir, ce sont les adeptes de renforcement musculaire et « cardio » qui se retrouvent : l'animatrice mixe le cardio, le renforcement musculaire, le Step Lia et le CrossFit.
- Le lundi à 17h30, séance d'expression danse et jeux de théâtre réservée aux enfants.

Les parents ont pu apprécier les jeux et les danses de leurs enfants lors du goûter de Noël.





Le Bureau de l'Association nagesloisirs@gmail.com

NAGES, GARRIGUES ET PIERRES SÈCHES

Le dimanche 17 septembre 2017, l'Association « Nages, Garrigues et Pierres Sèches », l'école et la Mairie de Nages et Solorgues vous feront découvrir, dans le cadre des journées nationales du patrimoine, les éléments patrimoniaux remarquables de notre village. Cette année, le thème est « Jeunesse et Patrimoine ».

Au programme de cette journée :

De 9h30 à 18h, au foyer, exposition de photographies d'éléments de patrimoine, de dessins d'enfants et de clichés de leurs activités.

Vous pourrez également vous initier à la construction à pierre sèche à travers un atelier ;

À 10h00, visite commentée du village (1h30);

À 14h30, petite balade commentée sur le Sentier des Combes (2h00 environ).



Christian ABRIAL, le Bureau de l'Association.

L'ÉCHO DU GRIFFON

NAGES, GARRIGUES ET PIERRES SÈCHES (ATELIER PATRIMOINE)

Les inscriptions latines de Nages et Solorgues

(1er siècle av JC – 2ème siècle après JC)

Dans le cadre de l'inventaire du patrimoine que nous réalisons, nous avons répertorié les 21 inscriptions latines retrouvées soit en réemploi dans des maisons du village de Nages, soit en fouille sur le site même. Elles sont conservées soit à la Mairie de Nages, soit au musée archéologique de Nîmes, soit encore chez l'inventeur. D'autres éléments proviennent du hameau de Solorgues, ou des abords du chemin reliant les deux localités. La mention d'une même personne – Seccia Secundina – sur deux épitaphes provenant de l'une et l'autre laissent envisager une étroite relation entre ces deux lieux.

Nous vous présentons ci-dessous les 8 inscriptions conservées actuellement à la Mairie de Nages : les lettres gravées sont en gras. Le nom de l'inventeur et la date de découverte sont mentionnés entre parenthèses.

a. Autel funéraire (1799, Nages).

D(is) M(anibus) / Secciae / Secci . fil(iae) / Secundinae / viva sibi f(ecit)

Aux dieux mânes de <u>Seccia Secundina</u>, fille de Seccius, (tombeau) qu'elle a fait pour elle, de son vivant.

b. Autel funéraire (1798 Solorgues).

[D(is) M(anibus)] Maximino Secci fil(io) Seccia Secundina fratri pientissimo

Aux dieux mânes, pour Maximinus, fils de Seccus ; <u>Seccia</u> <u>Secundina</u> pour son frère plein de piété.

c. Stèle à sommet arrondi (Gallet de Santerre 1964). **L**(ucio) **Roscio Aspri l**(iberto) **Quadrato** Pour Lucius Roscius Quadratus, affranchi d'Asper.

d. Stèle à sommet cintré (39x70x10cm) (Aliger 1965), inscription dans un encadrement mouluré (33x30cm). D(is) M(anibus) / Mercatori / Primi . f(ilio) Aux dieux mânes de Mercator, fils de Primus.

e. Stèle à fronton triangulaire 42x60x10cm)(Aliger 1965), inscription dans encadrement mouluré (34x27cm).

D(is) M(anibus) / M(arci) Salventi / Messoris

Aux dieux mânes de Marcus Salventus Messor.

f. (Aliger 1965) **Fragment.** [...]**O**. **Q**. **F**. **V**.[...] [A] O... Fils de Quintus, de la tribu Voltinia

g. (Aliger 1965) Fragment. Secu[---] Secundus

h. Fragment de stèle

[--- S]atulli / f(ilio) Au fils de Satullus

(sources : Claude Raynaud, Maurice Aliger, Histoire Générale du Languedoc, Catalogue des Inscriptions Latines-Archives Nationales) Rédaction : Jean-Louis Pradier



















h

LO RECANTON

Nous sommes une Association, basée sur le partage et la transmission, qui développe ses activités sur le village depuis le mois de novembre : des promenades douces les après-midi, dans et autour du village ; des après-midi conviviaux autour de jeux ; un loto ; des goûters et pique-nique partagés de 2 à 90 ans ; des conférences culturelles ou informatives : La première avec Mr BARNOUIN sur le piégeage du frelon asiatique.

Nous faisons aussi du soutien scolaire et de l'aide informatique.

Nous nous retrouvons lors de sorties en covoiturage : Exposition au Musée Arles Antique, visite d'Uzès, soirée ballet au cinéma à Lunel, visite du site de Lattara. En juin, nous nous rendrons aux fééries du Pont du Gard et visiterons des fouilles du Cailar guidée par Mme Réjane ROURE archéologue du CNRS.

Nous recueillons les souvenirs de nos aînés pour conserver leur mémoire du village... pour la transmettre, en premier lieu aux enfants du village.

Nous attendons vos suggestions.

Vous pouvez nous retrouver le mardi et le jeudi au local du Recanton situé au 55, montée des aires (cour de l'ancienne école) de 14h à 18h et le vendredi à partir de 16h. Contact : Lourec30114@gmail.com

Lo Recanton à l'école

Le travail de transmission des aînés du village a eu lieu auprès des enfants des classes de CM2 de Mme MUNTO et de CE2-CM1 de Mme NASCIMBEN. Les aînés et les parents ont accompagné les enfants (2 à 3 personnes par groupe) lors des trois séances de travail qui ont eu lieu avec chacune des deux classes. Lors de la première séance nous avons privilégié un travail en 5 petites équipes, chaque groupe devant découvrir une dizaine de Points d'Intérêt Patrimonial (PIP) à partir d'un texte décrivant le circuit.

La deuxième séance, en classe, a permis à chaque groupe de restituer leur parcours et les PIP rencontrés. Lors de la troisième séance, en classe entière, chaque petite équipe, à tour de rôle, a guidé dans le village ses camarades sur son trajet et montré les PIP découverts.



• Notre objectif était que chaque enfant puisse s'orienter dans le village à partir d'un texte, se repérer sur un plan et y tracer son trajet, découvrir et observer le village et son histoire, et enfin, transmettre à d'autres personnes ses observations.

Ce travail se poursuit aujourd'hui dans chaque classe par l'élaboration d'un trajet de découverte du village. Chaque enfant a choisi un Point d'Intérêt Patrimonial (PIP) qu'il a décrit dans un petit texte de sa composition : Ce sera enregistré en juin par Lo Recanton pour fabriquer un *QR code* par PIP. Ainsi chaque visiteur du village pourra lire ces petits textes avec son smartphone.

Nos prochains rendez-vous:

- En fin d'année une conférence nous informant des dernières découvertes sur les deux chantiers de fouilles préventives INRAP qui ont eu lieu en 2016-2017 rue de l'Oppidum et rue de la Fontaine Romaine.
- Le 6 octobre à 18h30 dans le temple de Nages aura lieu une conférence de Mme Patricia CARLIER « les protestants et la République » dans le cadre du 500ème anniversaire du schisme protestant.

Nous continuons à collecter les souvenirs des anciens, les photos, cartes postales et autres documents ou objets que vous voudrez bien partager avec nous. Nous ne gardons de ces éléments partagés qu'une photo ou un enregistrement sonore, si vous nous y autorisez. Nous souhaitons ainsi enrichir l'inventaire du patrimoine et mieux faire connaître l'histoire de notre village.

Merci pour votre aide et votre soutien.

Martine Pirès, Présidente de l'Association.

L'ÉCHO DU GRIFFON

TENNIS CLUB DE L'OPPIDUM

Le TCO sous ses plus beaux jours...

Cette période de mai à juillet est, avec l'automne, celle que les adhérents préfèrent! Et pour cause : les journées s'allongent, les températures deviennent clémentes et la pluie, « devrait » se faire plus rare!

C'est donc logiquement que le bureau met tout en œuvre pour placer le tennis à la fête.

Mais avant tout, pour de bons moments, il faut de bons équipements!

Une journée « entretien » a donc été organisée fin avril au sein du club avec barbecue à la clé. Cette année, quelques-uns de nos piliers étant de sortie il nous fallait compter sur de nouveaux volontaires. Les adhérents et adhérentes ont répondu

présent! La coupe des pelouses, la taille des haies, la réparation des grillages et le nettoyage du bungalow ont pu être faits dans la bonne humeur et dans un temps record : une matinée lors d'une belle journée presque estivale! A noter que la photo ayant été prise avec du retard et pour rendre à césar ce qui lui appartient, il y manque Marion, Vincent et Modeste.

Première manifestation : le tournoi des quartiers du 1er mai. Ce tournoi de double ouvert à tous ne met en valeur que la convivialité. Les doubles sont composés

aléatoirement. Même si le but est de marquer un maximum de jeux dans un temps imparti (l'esprit « compèt » de certains), ce qui reste à l'issue de la matinée c'est le bon temps que nous avons pris ensemble. Le tout se terminant, pour ceux qui le souhaitaient, par un repas pris en plein air autour d'une grande table. Les plus petits, quant à eux, ont eu, en fin de repas, le loisir de pouvoir utiliser les terrains à leur guise!









Mais ce n'est pas fini!!

Depuis le 9 mai et jusqu'au 17 juin, se déroule notre tournoi annuel de doubles mixtes! Les équipes sont constituées de manière à ce que les paires de doubles soient homogènes. Chaque année, les plus avertis comme les plus anciens prennent un réel plaisir à jouer ensemble et en profitent pour faire des points souvent disputés et parfois exceptionnels!! Ainsi, en passant le soir devant les courts, si vous voyez de la lumière sur les terrains, arrêtez-vous pour les regarder et les encourager!

Le 10 juin à partir de 14h se déroulera la fête du tennis qui permettra, de faire jouer ensemble les adhérents (parents et enfants) sous la direction de Christelle notre monitrice. Un grand moment tant pour les enfants que pour les parents!

Le 17 juin enfin, se joueront les finales (petite et grande), de notre tournoi de doubles mixtes, qui se clôtureront par la fête du club, à laquelle nous espérons voir le plus de membres possibles!



L'AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le Carnaval et la journée des Enfants ont été, cette année encore, une belle réussite. Le soleil au rendez-vous, la convivialité et l'ambiance nous ont permis de passer de bons moments au sein de notre Commune. Merci à tous, parents, enfants et membres de l'Association pour ces moments de partage.

L'APE c'est quoi?

Créée en 1983 par une maman de Nages et Solorgues, l'APE est une association historique de notre village. Elle a pour objectif de récolter des fonds qui sont remis à l'école afin d'aider les enseignants à financer du matériel ou divers projets pédagogiques en faveur de nos enfants, mais également de participer aux festivités de notre village!



L'APE, c'est qui?

L'association est portée par une équipe de parents bénévoles qui investissent du temps et de l'énergie au service de l'école et des enfants.

L'APE, ça marche comment?

En début d'année scolaire, l'association fixe une série de dates et d'événements qu'elle choisit d'organiser : Videgrenier, veillée de Noël, Fanette, Carnaval, journée des enfants. Nous souhaitons mêler l'utile à l'agréable en associant convivialité festive et génération de quelques bénéfices à reverser.

Une réunion d'organisation précède chaque événement afin de répartir les tâches à effectuer en amont et le jour J.



L'APE, comment aider ?

Faire vivre l'association, c'est faire vivre la belle école de Nages!

C'est donc avec plaisir que nous accueillons tous les parents du village pour :

- apporter une aide régulière sur l'année, ou ponctuelle pour l'organisation d'une ou de plusieurs manifestations, une présence de quelques heures lors d'un événement...
- apporter de nouvelles idées ou de l'aide grâce à vos compétences.
- ou tout simplement participer à nos manifestations en vous y rendant en famille ou entre amis.



L'APE, c'est quand?

L'Assemblée Générale a lieu au mois de septembre. C'est une réunion de rentrée qui permet de lancer les festivités pour l'année à venir. Elle est bien-sûr ouverte à tous et nous vous y espérons nombreux. La date vous sera rapidement communiquée. Elle est très importante car elle permet d'élire le bureau de l'association.

Cette année, après des années de bons et loyaux services, le bureau a choisi de passer la relève de ses responsabilités. Nous avons donc besoin de vous pour continuer à faire vivre notre association au service de nos enfants !

Nous vous souhaitons un bel été et vous attendons nombreux pour l'année scolaire 2017/2018!

Pour ne manquer aucune information, vous pouvez vous inscrire sur notre liste de diffusion en envoyant un mail à ape.nagesetsolorgues@gmail.com et visiter notre page facebook!

LES ZUMOS DU DÉSERT

Nouvelle association Nageoise.

Nous sommes Adrien et Charline CERCUS, des jumeaux de 19 ans habitant Nages et Solorgues. Notre projet est de participer au 4L Trophy, raid automobile humanitaire en février 2018. Ce raid destiné aux étudiants traverse la France, l'Espagne et le Maroc en Renault 4L d'origine. Au cours de notre voyage, nous distribuerons des denrées alimentaires à la Croix Rouge Française à BIARRITZ, puis des fournitures scolaires, sanitaires et sportives à l'association « les Enfants du désert » au MAROC qui a la charge de la création d'école et de redistribution des fournitures.

A vos 4L!

Nous sommes allés chercher aux SAINTES MARIES DE LA MER nos futures compagnes de route ... Nous avons acheté neuf 4L. Nous nous baserons sur la F4 pour participer au 4L Trophy et utiliserons les pièces des autres pour n'en faire plus qu'une ! Suivez l'avancement de notre compagne de route sur notre page Facebook : *Les Zumos – 4L Trophy*.







Tout au long de l'année nous allons mener plusieurs actions :

- . Vente de fleurs lors de la fête des mères le 28 mai 2017 à Nages.
- . Vente de plusieurs articles de décoration de Noël lors de marché de noël de plusieurs villages.
- . Le 4 novembre 2017 (retenez bien cette date!) soirée dansante avec repas au foyer de Nages.
- . Vente de stylos pendant des salons de l'automobile.
- . Fresque décorée par les enfants de l'école de Nages avec la collaboration du Club Couture. Cette fresque sera offerte aux enfants marocains.
- . Mise en place de boites à l'effigie de notre association chez les commerçants de Nages.





C'est officiel Cyril DESPRES est notre parrain !!!

Cyril DESPRES est un pilote de rallye raid auto qui a d'abord concouru à moto pendant 15 ans. Il a gagné 5 fois le Dakar à moto, il a intégré la team Peugeot Sport au côté de Stéphane PETERHANSEL et Sébastien LOEB. Cette année, Cyril a terminé 3ème au Dakar. À la suite de notre demande de parrainage il nous a répondu : « Le 4L Trophy est une aventure à laquelle j'aurais aimé participer, et encore plus avec un frère ou une soeur. La demande de parrainage très originale des Zumos m'a beaucoup plu et j'espère que nous serons très nombreux à les soutenir dans cette caravane humanitaire ».

Pour mener à bien ce projet nous avons besoin de vous !

Vous pouvez nous contacter au 06 21 50 52 75 ou au 06 15 12 00 80, par mail : **leszumosdudesert@gmail.com** ou sur notre page Facebook : **Les Zumos – 4L Trophy**.

Les Zumos du désert : Charline et Adrien CERCUS.